Tabagisme passif interentreprise

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 juin 2008

Bonjour

Je travaille dans des bureaux sur la plaine du stade de France à Saint-Denis. Nous partageons nos bureaux avec plusieur sociétés dont la société CANON.

En novembre 2007 je suis tombée enceinte, je suis sortie en congès patologique en juin puis en juillet j'étais en congès maternité, ensuite en congès parental. J'ai repris début juin 2008

Avant que je partes en congès patologique, je me suis disputée avec les menbres de la société Canon à propos d'une passerelle qui est installée dans les locaux et qui relie les bureaux, il est interdit de fumer, le gardien des locaux a, à plusieur reprise prévenue la société de cette interdiction, mais elle n'a pas suivi la règle donc je leur ai demandé de ne pas fumer. il m'ont dit qu'il fallait que je leur demande en mettant beaucoup plus les formes (s'il vous plait). Ce que j'ai refusé de faire en affirmant l'illégalité de leur acte, il m'ont dit qu'il feront ce qu'ils veulent, pire il mon insulté, je leur ai dit que je vais porter plainte et appeler la police, il mon dit bon courage.

Mais je suis tombé malade (congès patologique), j'ai préfèré oublier. de retour au travail, non seulement j'ai trouvé la société Canon en train de fumer dans les locaux ; mais aussi toute les autre sociétés étant donné que personne n'a rien fait.

Voilà pouvez-vous me conseiller sur la démarche à suivre pour éviter de circuler dans des lieux plein de fumée, je tiens à préciser que ayant un problème de thyroide je dois éviter ces lieux, mes supérieur connaissent mes problèmes de santé.

Par avance merci de prendre en compte ma demande.

Salutation

Réponse :

Deux cas de figures se présentent :

1. la passerelle est un espace à l'air libre sur lequel, par accord privé, il a été décidé de ne pas fumer. Votre employeur est alors le seul interlocuteur possible.
2. la passerelle n'est pas à l'air libre et l'interdiction légale de fumer la vise donc. Vous devez alors demander à l'inspecteur du travail de veiller à ce que la protection de votre santé soit assurée.

Tenez nous informés des suites qui seront données à votre demande

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac